



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
SUR LA PLACE DE LA LIBERTE
CHAQUE MARDI SOIR ET MERCREDI MATIN**

Le Maire,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 36 R 37-1 R 44 et R 225,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2212-2 et suivants définissant les pouvoirs de police du Maire,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur le signalisation routière, approuvée par arrêté du 07/06/1977,

VU la création d'un marché communal hebdomadaire le mercredi matin,

CONSIDERANT les nécessités de mise en place et de désinstallation du matériel liés aux participants du marché communal,

Arrête

Article 1

Pour permettre le déroulement du marché hebdomadaire de Salles-sur-Mer à partir du 29 juin 2011, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits du mardi 23 heures au mercredi 14 heures sur :

- La Place de la Liberté

Ampliation sera transmise à

- ⇒ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châtelaiillon-Plage
- ⇒ Monsieur le Commandant du SDIS de Châtelaiillon-Plage

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 28 juin 2011

Le Maire,

Jean Pierre FOUCHER



Commune de Salles-sur-Mer

Mairie - 17220 Salles-sur-Mer - Tél : 05 46 56 03 79 - fax : 05 46 56 31 99
Courriel : salles-sur-mer@mairie17.com